

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE



# LE PLAN COMMUNAL

# JEUNESSE

*conseils à l'usage des collectivités locales*



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

Plateau du St-Esprit  
L- 2915 LUXEMBOURG  
<http://www.online.lu/snj>

*"Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions étant dûment prises en considération eu égard à son âge et eu égard à son degré de maturité."*

art. 12 de la Convention de L'Organisation des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

*"Les municipalités et autres collectivités territoriales s'engagent à rendre optimales les conditions institutionnelles de participation des jeunes aux décisions et débats qui les intéressent."*

art. 34 de la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale

## Préface



**Pour une participation locale des jeunes.**

*La politique en faveur des jeunes doit devenir une partie intégrante de la vie publique locale.*

*Le niveau communal constitue l'environnement idéal pour permettre aux enfants et aux adolescents de discuter et de participer. Ici se présente une occasion unique afin d'établir une communication et un dialogue durables entre l'Administration et la Politique d'une part, et les jeunes d'autre part. Ainsi le respect des valeurs démocratiques et le sens des responsabilités pourront être transmis aux jeunes membres de la société.*

*Beaucoup d'entre eux sont parfaitement prêts à s'investir personnellement sur leur lieu d'habitation, là où ils peuvent provoquer et vivre directement des changements. L'idée générale de la participation des citoyens à la chose publique doit être appliquée sans restriction, et sans prendre en considération l'existence ou non d'un droit de vote.*

*Il appartient aux responsables communaux de soutenir et de susciter même des initiatives locales ou régionales en faveur des jeunes à travers une planification intégrée, axée sur le moyen terme. Une telle démarche ne peut se concevoir sans la participation directe des jeunes eux-mêmes.*

*La mission du Ministère de la Jeunesse consiste à encourager et à encadrer l'élaboration et la réalisation de ces plans communaux jeunesse.*

*La présente brochure est censée fournir des premiers éléments d'information sur ce nouveau modèle de participation.*

**Le Ministre de la Jeunesse  
Alex BODRY**

**T a b l e d e s  
m a t i è r e s**

<b>Introduction</b>	.....	9
<b>Mise en route</b>	.....	10
1 Prise de contacts		
2 Initiative		
3 Composition du groupe de planification		
4 Encadrement		
5 Elaboration d'un schéma de travail		
<b>Elaboration du plan</b>	.....	12
1 Inventaire		
2 Bilan des situations concrètes		
3 Buts et actions		
4 Planification des actions		
<b>De la note de synthèse au plan</b>	.....	16
1 La note de synthèse globale		
2 Feed-Back		
3 Rédaction du projet final et approbation par le conseil communal		
<b>Introduction du plan communal au Ministère de la Jeunesse</b>	.....	18



<b>Réalisation et Evaluation</b>	.....	<b>18</b>
<b>Aides financières du Ministère de la Jeunesse aux communes</b>	.....	<b>19</b>
<b>Conclusion</b>	.....	<b>19</b>
<b>Annexes:</b>	.....	<b>20</b>
1: Vue générale sur les différentes étapes qui mènent au Plan Communal Jeunesse.		
2: Représentation schématique de la création d'un Plan Communal Jeunesse.		
3: Vue générale sur la démarche BSCI - Buts - Objectifs - Actions.		



*La participation des jeunes à la vie publique :  
un processus de communication intergénérationnelle*

# I n t r o d u c t i o n

En 1996, le Ministère de la Jeunesse définit les Lignes Directrices de sa politique. Celle-ci s'articule autour de trois axes essentiels:

- la participation des jeunes à la société
- l'égalité des chances pour tous les jeunes
- la promotion de valeurs fondamentales telles que la démocratie, la solidarité, la tolérance.

*"La participation des jeunes à la société est une manière de vivre la démocratie. [...] Pour l'avenir de la démocratie, chaque jeune doit avoir droit à l'expérience de l'épanouissement personnel par la participation." (Les Lignes Directrices, p.18)*

Les "Lignes Directrices de la Politique du Ministère de la Jeunesse" sont un cadre général qui est et sera suivi de plans d'action dont le premier s'intitule: *participation des jeunes (plan d'action n°1)*. Une des mesures prônées par ce plan d'action est le Plan Communal Jeunesse. Reprenons le plan d'action n°1 pour définir le Plan Communal Jeunesse.

*"La politique en faveur des jeunes ne peut se résumer à une addition d'actions ponctuelles. Il est essentiel de développer au niveau communal une vision cohérente sur les initiatives à prendre dans l'intérêt des jeunes, et ceci dans une optique pluriannuelle.*

*Le Ministère de la Jeunesse préconise l'idée que les administrations communales élaborent et mettent en oeuvre un plan communal en matière d'animation, de formation et de prévention pour jeunes. Dans la genèse de ce Plan Communal Jeunesse la participation des jeunes doit être garantie et l'avis de la commission jeunesse entendue." (Plan d'action n°1, p.12)*

On entendra ici par "jeunes" à la fois les enfants, les adolescents et les tout jeunes adultes.

On peut distinguer dans le Plan Communal Jeunesse tel que défini ici deux approches. Il s'agit en premier lieu d'un instrument politique **POUR LES JEUNES**. Cet instrument doit permettre de planifier la politique locale en faveur des jeunes en vue d'une gestion au moins à moyen terme, en adaptant les mesures prises à la réalité observée et décrite préalablement.

Le Plan Communal Jeunesse est ensuite un instrument politique **AVEC LES JEUNES**. Ceux-ci doivent en effet être associés à l'élaboration du Plan Communal Jeunesse, c.à.d. à l'élaboration de la politique jeunesse mise en oeuvre dans leur commune ainsi qu'à la réalisation des projets qui seront décidés dans ce cadre. Cette volonté de **PARTICIPATION** trouve son origine dans la volonté de promouvoir la **DÉMOCRATIE** en tant que valeur éthique. Mais cela se fait également dans un souci d'efficacité. La participation des jeunes doit permettre d'augmenter l'adéquation entre les mesures prises et les réalités quotidiennes de la jeunesse.

Le présent document est un guide à l'élaboration d'un Plan Communal Jeunesse. Il expose les **DIFFÉRENTES ÉTAPES** qui mènent au Plan Communal Jeunesse et donne quelques explications quant à la manière de réaliser chacune de ces étapes.

Il faut comprendre ce guide non pas comme un mode d'emploi rigide, mais plutôt comme une série de **CONSEILS** destinés à aider et à encourager les communes intéressées par ce projet.

Précisons en dernier lieu que les communes qui décideront de réaliser un Plan Communal Jeunesse auront à leur disposition des documents plus détaillés les aidant dans leur travail, notamment en ce qui concerne l'étape de description de la situation et la mise en oeuvre des procédures de participation.



# M i s e e n r o u t e

## 1. PRISE DE CONTACT

Bien avant de réaliser un Plan Communal Jeunesse, des **CONTACTS INFORMELS** se tissent entre les personnes intéressées en vue de sonder le terrain. Il faut en effet que les personnes concernées soient intéressées par le Plan Communal Jeunesse pour que le projet puisse se réaliser.

Actuellement, le Plan Communal Jeunesse ne constitue pas une obligation légale. Le Ministère de la Jeunesse préconise cependant de lier certaines aides étatiques à l'existence d'un tel instrument de planification.

## 2. L'INITIATIVE

L'initiative de réaliser un Plan Communal Jeunesse peut venir des acteurs concernés par la jeunesse dans la commune, c.à.d. les jeunes eux-mêmes, les parents d'élèves, la maison de jeunes, les associations de jeunes ou les autorités communales. L'initiative doit cependant dans toutes les hypothèses être couverte par les **AUTORITÉS COMMUNALES**. Dans la mesure où le Plan Communal Jeunesse définit le cadre de la politique jeunesse de la commune, une décision officielle de la part du conseil communal est nécessaire et marquera le point de départ du processus.

Il s'agit là d'une décision importante. Le Plan Communal Jeunesse aura en effet une influence sur les relations que les autorités communales entretiennent avec leurs jeunes. Le dialogue pratiqué pour réaliser le plan rapprochera les jeunes et les responsables de leur commune. Il permettra à chacun de mieux connaître, comprendre et accepter l'autre.

## 3. LA COMPOSITION DU GROUPE DE PLANIFICATION.

Une fois que le conseil communal a décidé de lancer un Plan Communal Jeunesse, il faut réunir les acteurs qui s'occuperont de ce travail. L'important est ici de ne pas déléguer ce travail à des experts extérieurs, mais de le confier à ceux qui connaissent le mieux le problème, les habitants de la commune concernés par les questions de la jeunesse, et particulièrement les jeunes eux-mêmes.

Les **ASSOCIATIONS DE JEUNESSE** sont certainement des acteurs importants pour ce groupe de planification. Leurs animateurs vivent avec les jeunes au quotidien et connaissent les problèmes qu'ils rencontrent.

La **MAISON DE JEUNES** est également un partenaire à ne pas négliger. Elle réunit des adolescents qui ne participent pas nécessairement aux activités des associations, mais qui ont certainement un avis sur la question.

Mais les jeunes ne sont pas les seuls concernés par la politique jeunesse. **D'AUTRES ASSOCIATIONS**, comme les associations sportives, culturelles ou les parents d'élèves seront certainement intéressées de participer. Par ailleurs, il est toujours intéressant de solliciter des avis extérieurs, pour élargir son point de vue. On peut ainsi imaginer de voir participer au groupe de planification des **PERSOHNES ÂGÉES**, des représentants des **FORCES PUBLIQUES** locales etc.

## 4. ENCADREMENT

Ce groupe, dont le rôle sera de décider ensemble du Plan Communal Jeunesse, devra être encadré par un **BUREAU**. Ce bureau pourrait comprendre trois personnes et sera responsable du fonctionnement du groupe de planification.

Cela veut dire qu'il organise, coordonne, rassemble les informations, mène les débats, met les partenaires en dialogue, permet aux différentes logiques présentes sur le terrain de s'exprimer et de s'accorder.

Le **PRÉSIDENT** du bureau pourra être le représentant du collège des bourgmestre et échevins ou du conseil communal, de préférence la personne qui a en charge la question de la jeunesse. Ceci est important parce que les décisions du groupe de planification devront être entérinées par le conseil communal. Un employé de la commune pourrait jouer le rôle de **SECRETARE**, c'ad permettra au groupe de disposer d'une organisation satisfaisante (convocations, comptes-rendus, matériel de travail, lieux etc). Un troisième membre du bureau aura le rôle de **CONSEILLER**. Il sera extérieur à la commune et aura l'avantage de pouvoir arbitrer les différences de points de vue et de sensibilités entre les membres du groupe. Le bureau devra être complété par un **REPRESENTANT DE LA JEUNESSE** qui sera associé à l'organisation concrète du groupe de planification. Précisons encore qu'il s'agit ici de pistes de réflexion qui doivent être adaptées à la réalité du terrain, dans le but de donner un maximum de chances aux jeunes de participer à la prise de décision.

## 5. ELABORATION D'UN SCHEMA DE TRAVAIL

Une fois que les membres du groupe de planification sont choisis et ont marqué leur accord pour participer à l'élaboration de la politique jeunesse de leur commune, ils se réuniront pour la première fois. Ce sera un moment important qui aura une incidence non négligeable sur le reste du processus. Il s'agit, en premier

lieu, d'élaborer un schéma de travail. Cela veut dire convenir de la **MANIERE DONT ON VA TRAVAILLER**.

Il faut faire un état des lieux de ce qui est à faire. Qui va faire quoi et quand ? Il faut fixer un **AGENDA** pour les réunions ultérieures, en fonction des possibilités de tous les participants, fixer une échéance ultime, date à laquelle on veut avoir terminé le projet. Le secrétaire du groupe de travail a ici un rôle crucial, il doit en effet veiller à ce que chaque participant se retrouve dans le fonctionnement du groupe de planification.

Le groupe de planification est maintenant prêt à élaborer le plan.

En bref:

Le conseil communal mandate officiellement un groupe de planification pour réaliser un plan communal en matière de politique jeunesse. Ce groupe est composé d'habitants intéressés par cette question. Il est encadré par un bureau.

# Elaboration du plan

L'élaboration du plan proprement dit consiste en quatre étapes importantes.

## 1. L'INVENTAIRE.

La première chose à faire est de rassembler des données qui permettront de se faire une **IMAGE** la plus précise possible **DE LA COMMUNE**, de ses jeunes. On peut distinguer deux types de données qui sont utiles dans ce cadre.

### 1.1. Les faits objectifs

Il faut rassembler

- les données décrivant la commune (Situation géographique, superficie, localités de la commune, présence d'un employé délégué à la jeunesse, composition de la commission communale jeunesse, nombre d'habitants etc.).
- les données démographiques donnant une image de la population communale, en considérant la population jeune comme une catégorie particulière (structure de la population, structure des logements etc.).
- les données décrivant les possibilités, scolaires, de loisirs, de mobilité par exemple, s'ouvrant aux jeunes et la manière dont elles sont utilisées effectivement (organisations de jeunesse, degré d'organisation des jeunes, etc.).

Ce travail est à effectuer par le groupe de planification, mais peut être pris en charge par quelques personnes en particulier qui ont les compétences requises. Le fonctionnaire public notamment peut trouver une grande partie des données nécessaires dans la banque de données SIGI. Au niveau national ou régional, d'autres sources, comme le STATEC, l'Observatoire Régional Nord (ORENO) et le Système d'Informations Géographiques (SIG) (Ministère de l'Aménagement du

Territoire) ou encore le Répertoire des Personnes Physiques géré par le Centre Informatique de l'Etat pourront fournir des renseignements intéressants.

### 1.2. Etude de besoins

Un plan, en particulier un plan dans le domaine de la politique jeunesse, ne peut s'orienter seulement en fonction de la situation objective. Il doit également prendre en compte les **DEMANDES DES JEUNES** habitant la commune. Ceux-ci sont les premiers experts pour décrire leur situation et relever les problèmes qu'ils vivent au quotidien.

Les associations qui sont représentées au groupe de planification peuvent être consultés à travers leurs représentants. Mais il faudrait également essayer de rencontrer les autres. Pour mettre en oeuvre la participation en vue de connaître les opinions des jeunes de la commune, différentes possibilités existent. On peut au moins distinguer trois formes de participation:

1. Les formes *parlementaires* se réalisent par exemple sous la forme d'un "conseil des jeunes". Son fonctionnement est plus ou moins calqué sur celui du conseil communal. Cela veut surtout dire qu'il s'agit d'une structure permanente qui se réunit à intervalles réguliers.
2. Les formes *ouvertes* sont par exemple le forum jeunes ou encore le modèle allemand de la "Zukunftswerkstatt". Il s'agit là d'actions clairement définies dans le temps (1 à 3 jours par exemple) qui ont l'avantage de permettre une production d'idées importante en relativement peu de temps.
3. Les formes *contrées sur un projet* ont la particularité de travailler à l'élaboration et à la réalisation d'un projet défini à l'avance, par exemple lors d'un conseil ou d'un forum jeunes.

En ce qui concerne l'animation de ces projets de participation, une formation adéquate sera nécessaire. Le Service National de la Jeunesse (SNJ) organisera cette formation.



L'organisation de ces moments de participation sera également sous la responsabilité du groupe de planification, tout en sachant que cela peut être réalisé par quelques personnes en particulier, comme l'étape précédente. La participation ne doit pas se limiter à connaître les besoins des jeunes. Elle servira également pour définir les buts et les actions du Plan Communal Jeunesse.

Cette première étape dans la réalisation du Plan Communal Jeunesse fera l'objet d'une note de synthèse partielle qu'on appellera **INVENTAIRE**. Cette note de synthèse sera présentée, discutée et entérinée par le groupe de planification.

## 2. BILAN DES SITUATIONS CONCRÈTES (B.S.C.).

Il faut distinguer ici les situations concrètes satisfaisantes des situations concrètes insatisfaisantes. L'analyse des premières permettra de déterminer quels sont les éléments constitutifs d'une action réussie.

Mais le groupe de planification fera surtout le **BILAN DES POINTS SENSIBLES** que vivent les jeunes dans la commune. Ce "bilan des situations concrètes insatisfaisantes" se base sur trois sources différentes.

D'un côté, l'inventaire des faits objectifs pourra permettre de déterminer certains problèmes tels que le manque de plaines de jeux, des problèmes d'accès aux transports publics etc. Deuxièmement, l'étude des besoins permettra de relever les problèmes subjectifs tels que les jeunes les vivent. La troisième source sont enfin les membres du groupe de planification. Leurs préoccupations très individuelles trouveront également une place dans le bilan des situations concrètes insatisfaisantes.

## 3. DÉFINITION DES BUTS ET DES ACTIONS.

On tentera ici de définir la direction que devra prendre la politique communale de la jeunesse dans la période définie. Il s'agit d'anticiper une **SITUATION SOUHAITABLE** à laquelle on voudrait aboutir. Ces buts sont déduits du bilan des situations concrètes insatisfaisantes, autrement dit de l'inventaire, de l'étude de besoins et des préoccupations individuelles des membres du groupe de planification. Les buts de la politique jeunesse des années à venir seront ainsi le fruit d'un **PROCESSUS COLLECTIF DE DÉCISION** auquel chacun aura eu la possibilité de participer.

Les buts sont des évolutions ou des tendances générales qu'on veut voir apparaître dans la politique de la jeunesse. Lorsqu'on a défini ces buts, il faut passer à une étape plus concrète, celle des actions. Il s'agit d'une retranscription concrète des buts généraux.

Cette définition des buts et des actions peut faire à son tour l'objet d'une note de synthèse partielle, qui, présentée avec le bilan des situations concrètes, prendrait la forme suivante:

Les problèmes, buts et objectifs fournis ci-dessous sont bien sûr des **EXEMPLES**.

Domaines	B.S.C.	Buts	Actions
scouts	problèmes de locaux	assurer les normes minimales de sécurité et d'hygiène	aménager des sanitaires complets
maison de jeunes	il n'y pas de filles en-dessous de 18 ans	élargir la population	porte ouverte
plaine de jeu	il n'y a pas de plaine dans le quartier X	couvrir toute la commune	ouvrir plaine dans quartier X
animation formation	les activités d'été manquent d'animateurs	avoir des moniteurs dans la commune	former des jeunes de la commune au SNJ
information	les jeunes ne disposent pas d'informations concernant les possibilités d'échanges européens	degré d'information suffisant	faire venir l'Info-Bus dans la commune
prévention	les adolescents méconnaissent les problèmes liés à l'abus d'alcool.	consommation d'alcool raisonnable des adolescents	action dans le cadre du programme "communes-santé" du Ministère de la Santé
enfants	il y a des accidents avec des enfants sur la grand-route	nombre d'accidents diminué	construire un passage souterrain
étrangers	les jeunes étrangers sont sous-représentés dans les associations	intégration des étrangers	contacter individuellement les étrangers concernés
handicapés	les non-voyants ne peuvent pas traverser la grand-route sans aide	les non-voyants peuvent se déplacer de manière autonome	installer des passages piétonniers qui disposent de signaux sonores

#### 4. PLANIFICATION DES ACTIONS.

Lorsqu'on sait exactement ce qu'on veut faire dans les années à venir dans le domaine de la jeunesse, prend place une phase de planification très concrète. Il faut répondre aux questions suivantes:

- ✓ comment va-t-on réaliser les actions ?
- ✓ qui réalise quelle action ?
- ✓ dans quel délai réalise-t-on quelle action (durant la 1ère, la 2e ou la 3e année)?
- ✓ quel est le budget nécessaire pour la réalisation de cette action ?

Autrement-dit, on planifie des **ACTIONS PRÊTES À ÊTRE RÉALISÉES**. Si la définition des buts est un travail qui sera la plupart du temps assez abstrait, cette phase-ci est très concrète et se prête donc bien à la participation des jeunes. Si on donne à un groupe de jeunes des indications très précises, ceux-ci peuvent sans problème planifier une action.

Les autorités communales peuvent par exemple indiquer aux adolescents qui fréquentent la maison de jeunes que:

*"la commune veut monter un half-pipe (piste de roller-blades) dans tel quartier. Le budget est de un million de francs. Faites-nous un plan précis de l'endroit, du matériel qu'il faut, de l'endroit où on peut l'acheter, de ce que ça va coûter en détail, des mesures de sécurité qu'il faut respecter, des personnes qui participeront à l'exécution."*

Une troisième note de synthèse partielle exposera la planification précise des mesures proposées par le plan et peut être structurée de la manière suivante.

Reprenons les mêmes **EXEMPLES** que dans le tableau précédent:

Actions	Qui	Comment	Délai	Budget
sanitaires scouts	techniciens de la commune et scouts	collaboration	avant juillet 98	500.000 Luf
porte ouverte à la maison des jeunes	resp. Jugendhaus	dias, concert	avant juillet 98	150.000 Luf
plaine de jeux quartier X	commune	partic. du conseil des enfants	avant fin 98	1.000.000 Luf
formation et animateurs	secrétaire communal contacte SNJ	formation en soirée	avant le 15.7.98	10.000 Luf
Info-Bus	secrétaire communal contacte "Centre Information-Jeunes"	Info-Bus pendant un week-end sur la place communale	au printemps 98	0 Luf
action de prévention dans le cadre du programme "communes-santé"	animateur maison des jeunes contacte les responsables du programme pour organiser une rencontre	action avec les clients de la maison des jeunes et à l'école primaire	avant mai 98	50.000 Luf
construction du passage souterrain	entreprise privée	partic. du conseil du conseil des enfants pour la planification	avant fin 99	10.000.000 Luf
contacter les jeunes étrangers	chaque responsable d'association	courrier individualisé	avant fin 97	0 Luf
aménager des passages piétonniers à signaux sonores	service technique communal	consultation des non-voyants	avant fin 99	1.000.000 Luf

En bref:

Le groupe de planification réalise un inventaire des faits objectifs ainsi qu'une étude de besoins parmi les jeunes. A travers un bilan des situations concrètes insatisfaisantes, il se donne des buts et prévoit des actions pour les atteindre.





*Une analyse réelle de la demande des jeunes, non seulement telle que les adultes l'imaginent, permettra d'ajuster les mesures aux réalités quotidiennes des enfants et des adolescents.*

## Introduction du Plan au Ministère

Les autorités communales introduisent le Plan Communal Jeunesse auprès des autorités compétentes du Ministère de la Jeunesse.

Le Ministère de la Jeunesse vérifie si le plan correspond aux prescriptions en la matière, notamment en ce qui concerne les procédures de participation. Le plan doit en effet comporter obligatoirement un avis de la commission communale jeunesse et il doit avoir été discuté par le conseil des jeunes local ou au cours d'un forum jeunesse. Le **CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE** est informé du contenu du plan et peut formuler des observations et suggestions.

La décision quant au soutien financier à apporter au plan est prise par le Ministre de la Jeunesse. La décision du Ministre est communiquée aux autorités locales. La réalisation de certains projets peut également être soutenue par d'autres Départements ministériels en vertu des crédits budgétaires disponibles. C'est le cas notamment pour le programme "communes-santé", initié par le Ministère de la Santé.

Comme nous l'avons déjà précisé en introduction, les trois axes prioritaires définis dans "Les Lignes Directrices" de la politique du Ministère de la Jeunesse sont:

- ✓ la participation des jeunes à la société;
- ✓ l'égalité des chances pour tous les jeunes;
- ✓ la promotion de valeurs fondamentales telles que la démocratie, la solidarité, la tolérance.

Ces trois axes sont traduits en termes concrets dans le "Plan d'Action n°1: Participation des Jeunes" ainsi que le "Plan d'Action n°2: Communication". Le Ministère de la Jeunesse soutiendra prioritairement les projets qui se situent dans ce cadre.

## Réalisation et Évaluation

La commune peut ensuite procéder à la **RÉALISATION** des actions telles que définies dans le Plan Communal Jeunesse. L'important sera ici d'**ACCOMPAGNER** cette réalisation de sorte que d'éventuelles impasses puissent être constatées et évitées. Le groupe de planification peut ici jouer un rôle important en se rencontrant à intervalles réguliers pour évaluer la réalisation du contenu du plan.

L'évaluation peut en fait porter sur deux choses différentes. D'un côté, il faut évaluer la réalisation des actions menées par rapport à ce qui a été fixé dans le plan. Mais il peut également être intéressant que le groupe de planification procède à une évaluation de son propre fonctionnement. Les participants sont-ils satisfaits de la manière dont cela s'est passé. Le résultat correspond-il à leurs attentes ? Quel est le succès des procédures de participation expérimentées ? Voilà quelques questions qu'il peut être utile d'aborder à ce moment-là.

## Aides financières du Ministère de la Jeunesse aux communes

Les aides financières suivantes sont susceptibles d'être accordées par le Ministère de la Jeunesse dans le cadre de la réalisation d'un Plan Communal Jeunesse:

- ✓ Subside pour la mise en oeuvre des plans d'action du Ministère de la Jeunesse.
- ✓ Participation de l'Etat aux frais de construction et d'aménagement de centres de rencontre et de centres multi-services pour jeunes par les communes.
- ✓ Participation aux frais de formation d'animateurs.

## Conclusion

Le but de cette brochure est de donner envie aux responsables communaux, à tous les habitants concernés par les questions de la jeunesse, et plus particulièrement aux jeunes eux-mêmes, de joindre leurs efforts pour élaborer un **PROJET COMMUN POUR LA JEUNESSE** de leur commune.

Le débat collectif, composante fondamentale de nos démocraties modernes, pourra ainsi être développé, et surtout être étendu à une catégorie trop souvent exclue des procédures démocratiques: les enfants et les adolescents.

Le Ministère de la Jeunesse soutient ces efforts et veut prêter son concours aux collectivités locales qui s'engagent dans cette voie prometteuse. Néanmoins, son rôle ne sera pas de dicter aux communes leur politique envers les jeunes. Il mettra au service des communes intéressées ses compétences et son soutien financier. Le Ministère de la Jeunesse aidera les communes à réaliser leur Plan Communal Jeunesse dans la mesure où celui-ci correspondra aux plans d'action nationaux.

Dans le même ordre d'idées, il convient de rappeler que cette brochure se veut surtout être un recueil de conseils dans lequel chacun pourra puiser sans pour autant devoir appliquer le modèle décrit de bout en bout. Il est d'ailleurs important d'adapter la façon de procéder à sa commune en respectant les caractéristiques propres (taille, caractère rural ou urbain, etc.) de celle-ci.



## Annexes:

Les trois annexes suivantes insistent sur trois aspects particuliers du Plan Communal Jeunesse.

La *première annexe* retrace les étapes principales de la mise en place d'un Plan Communal Jeunesse et insiste sur quelques points importants pour chacune de ces étapes.

La *deuxième annexe* présente sous une forme schématique les acteurs impliqués dans la création du Plan Communal Jeunesse et leurs rôles respectifs.

La *troisième annexe* veut exposer à l'aide de quelques exemples la démarche qui consiste à partir du bilan des situations concrètes insatisfaisantes pour aboutir à des actions qui remédient à ces situations.

## Annexe 1: Vue générale sur les différentes étapes qui mènent au Plan Communal Jeunesse

### I Mise en route

1. *Décision officielle du conseil communal*  
débat de fond  
publicité
2. *Composition du groupe de planification*  
choix des participants  
composition du bureau
3. *Elaboration d'un schéma de travail*  
répartition des tâches  
agenda

### II Elaboration du Plan

1. *L'inventaire - note de synthèse partielle*  
récolte de données  
mise au point de procédures de participation
2. *Bilan des situations concrètes*  
inventaire  
besoins  
préoccupations individuelles
3. *Buts et objectifs - note de synthèse partielle*  
buts à long terme  
actions

4. *Planification des actions - note de synthèse partielle*  
qui fait quoi comment, dans quel délai et avec quel budget ?

### III De la note de synthèse au plan communal

1. *La note de synthèse globale*  
un-résumé de la deuxième étape
2. *Feed-back*  
mise au point de structures de participation
3. *Rédaction du projet final*  
clarté, précision, accessibilité

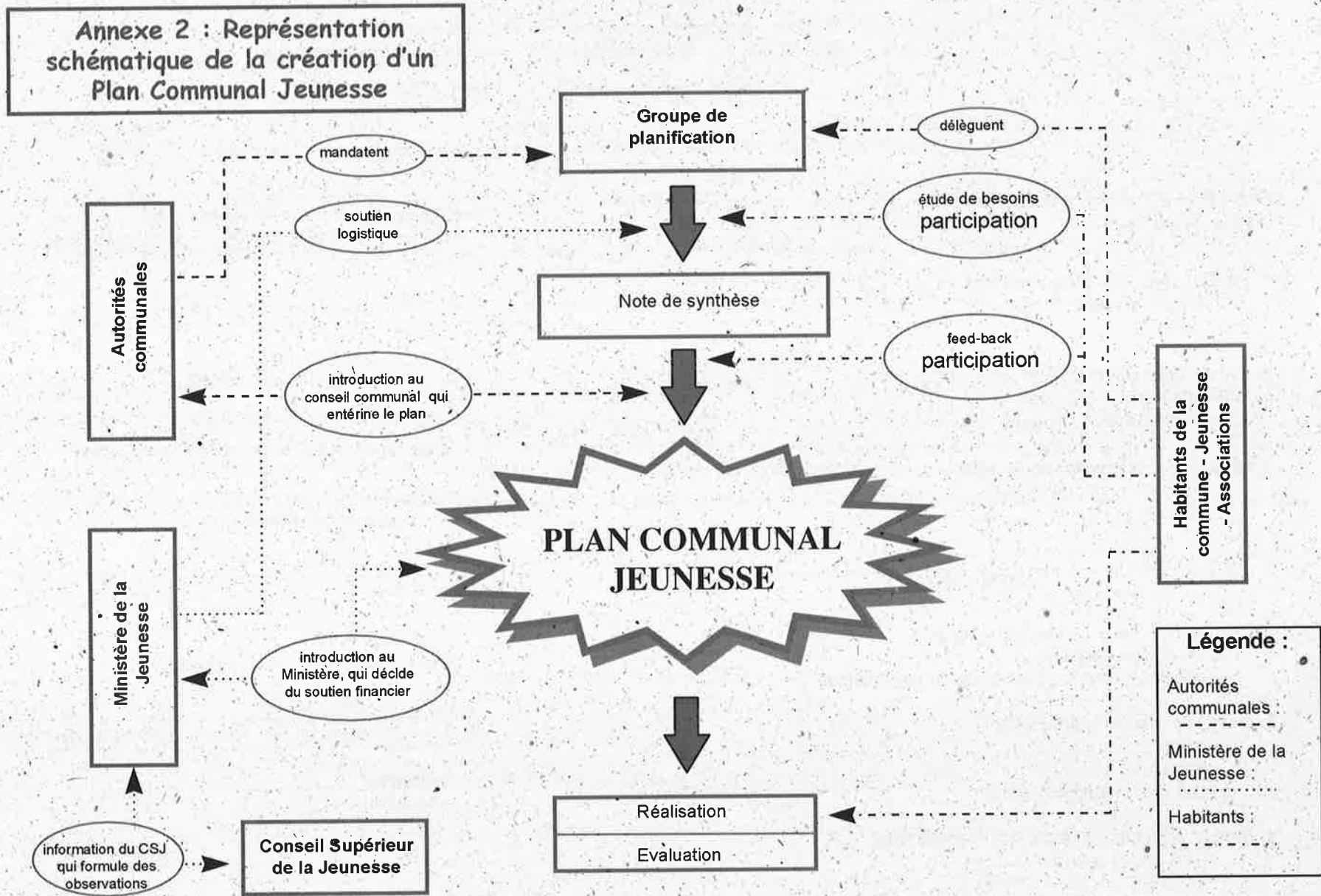
### IV Introduction du Plan Communal Jeunesse au Ministère de la Jeunesse

axes de priorité  
Conseil Supérieur de la Jeunesse

### V Réalisation des actions contenues dans le plan

réalisation  
évaluation





**Annexe 3: Vue générale sur la démarche  
BSCI - Buts - Objectifs - Actions  
Exemples**

Domaines	B.S.C.I.	Buts	Actions	Qui	Comment	Délai	Budget
<i>par association:</i> <b>scouts</b>	problèmes de locaux	assurer les normes minimales de sécurité et d'hygiène	aménager des sanitaires complets	techniciens de la commune et scouts	collaboration	avant juillet 98	500.000 Luf
<b>maison de jeunes</b>	il n'y a pas de filles en-dessous de 18 ans	élargir la population	porte ouverte	responsable de la maison des jeunes	dias concert	avant juillet 98	150.000 Luf
<b>plaine de jeux (commune)</b>	il n'y a pas de plaine dans le quartier X	couvrir toute la commune	ouvrir plaine dans quartier X	commune	partic. du conseil des enfants	avant fin 98	1.000.000 Luf
<i>par fonction:</i> <b>animation et animation</b>	les activités d'été manquent d'animateurs	avoir des moniteurs dans la commune	former des jeunes de la commune au SNJ	secrétaire communal contacte SNJ	formation en soirée	avant le 15.7.98	10.000 Luf
<b>information</b>	les jeunes ne disposent pas d'informations concernant les possibilités d'échanges européens	degré d'information suffisant	faire venir l'Info-Bus dans la commune	secrétaire communal contacte le "Centre Information-Jeunes"	Info-Bus pendant un week-end sur la place communale	au printemps 98	0 Luf
<b>prévention</b>	les adolescents méconnaissent les problèmes liés à l'abus d'alcool.	consommation d'alcool raisonnable des adolescents	mener une action dans le cadre du programme commun-santé du Ministère de la Santé.	Animateur maison de jeunes contacte les responsables du programme pour organiser une rencontre	action avec les clients de la maison des jeunes et à l'école primaire	avant mai 98	50.000 Luf
<i>par public-cible:</i> <b>enfants</b>	il y a des accidents avec des enfants sur la grand-route	nombre d'accidents diminué	construction d'un passage souterrain	entreprise privée	partic. du conseil des enfants pour la planification	avant fin 99	10.000.000 Luf
<b>étrangers</b>	les jeunes étrangers sont sous-représentés dans les associations	intégration des étrangers	contacter individuellement les étrangers concernés	chaque responsable d'association	courrier individualisé	avant fin 97	0 Luf
<b>handicapés</b>	les non-voyants ne peuvent pas traverser la grand-route sans aide	les non-voyants peuvent se déplacer de manière autonome	installer des passages piétons qui disposent de signaux sonores	service technique communal	consultation des non-voyants	avant fin 99	1.000.000 Luf

